Trente-quatrième année, N° 146. Le numéro 10 centimes Vendredi 25 juin 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.
Suisse	10 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames	20 »	»
Mortuaires	16 »	»

Niveau intellectuel

Nous avons eu, samedi dernier, un délicieux régal de l'esprit, autrement important que celui de la table ; c'est de dîner avec des confrères dont l'accablante profession est de suivre les débats des Chambres fédérales et de les coucher ensuite sur le papier avec un incontestable talent.

Il y avait là des citoyens de toutes les opinions politiques, et tous s'accordaient pour juger sévèrement le niveau intellectuel de notre Parlement qui est tombé à peu près au-dessous de zéro.

Les séances ne sont occupées que par des histoires d'alimentation.

Un jour, ce sont les solides, et, le lendemain, on se noie dans les liquides.

Pas une envolée vers les sphères supérieures de l'idéal. Si l'homme vit de pain, il ne vit cependant pas uniquement que de cela.

La faute initiale remonte évidemment au suffrage universel qui choisit dans les demi-teintes, qui prend dans les tons gris, laissant de côté les renommées culturelles trop assises et les noms trop éclatants.

Toutefois, les Chambres ne sont pas insensibles aux nobles pensées et au beau langage.

Quand, au cours de la grande guerre, le regretté M. Jules Tissières accablait le Conseil fédéral de ses sarcasmes spirituels et l'accusait de ne poursuivre qu'une *politique d'estomac* — c'est encore celle d'aujourd'hui — il y avait de l'électricité dans les travées et aux tribunes pleines à craquer.

Au frottement d'une allumette députés, ambassadeurs et public auraient éclaté en applaudissements.

M. le baron de Montenach ne cueillait pas moins de succès dans ses interventions au Conseil des Etats en faveur du visage aimé de la patrie, du joli village que l'on gâche et de notre immense héritage folkloriste qui disparaît.

Aujourd'hui, il n'y en a plus que pour les denrées alimentaires.

Le lierre est pour les hommes cultivés et le laurier pour le député qui arrive à faire subventionner un taureau.

Il est vrai que la littérature nous a conservé le souvenir d'un nommé La Fontaine qui a admirablement parlé des bêtes, mais en leur prêtant notre langage et nos gestes.

Aussi, les députés au Conseil national et, avec eux, les journalistes parlementaires, ont-ils été, mercredi, tout éberlués du développement de l'interpellation de l'éloquent M. Vallotton sur la défense nationale intellectuelle du pays.

D'emblée, le niveau de la salle montait.

On trouvera ci-dessous le sens de cette interpellation et la réponse que lui a donnée M. le conseiller fédéral Etter.

Malheureusement, M. Vallotton a terminé son exposé en bohème du parlementarisme en proposant la nomination d'une Commission fédérale.

C'est, d'avance, provoquer un enterrement de première classe.

On écartera de parti pris précisément les individualités et les valeurs culturelles que les éditeurs s'arrachent et que la foule a déjà consacrées pour choisir toutes sortes de nullités, mais qui ont le pied et le bras dans la politique.

Le Rapport que M. Vallotton caresse n'aura, nous le craignons bien, que des notions très imprécises et très confuses sur l'histoire et la littérature suisses.

De plus, l'interpellateur aurait été bien inspiré en soulignant la pauvreté intellectuelle des débats du Parlement et de suggérer l'idée que ce dernier devrait bien commencer par donner l'exemple.

Seulement voilà, les quémandeurs que, seul, le ventre intéresse ont des électeurs, tandis que les députés qui s'occupent du cerveau et du cœur n'ont que des admirateurs.

Si peu qu'on soit démagogue, il n'y a pas à hésiter !

Ch. Saint-Maurice.

L'interpellation Vallotton

Ch. Saint-Maurice souligne, dans son article de ce jour, qu'on lira ci-dessus, une interpellation au Conseil national sur la défense nationale intellectuelle du pays.

En voici un résumé suivi du résumé également de la réponse de M. le conseiller fédéral Etter, chef du Département de l'Intérieur.

M. **Vallotton** rappelle l'élan magnifique avec lequel le peuple suisse a souscrit l'emprunt de défense nationale militaire. Mais la défense nationale doit embrasser aussi tout ce qui touche à notre histoire, à notre culture, à nos traditions, à nos langues, à nos institutions démocratiques. Elle doit être fondée sur une connaissance réciproque, sur une entente plus étroite entre Confédérés.

Les moyens les plus efficaces pour favoriser ce rapprochement et cette collaboration, M. Vallotton les énumère comme suit : l'enseignement plus approfondi des langues nationales et de l'histoire suisse dans les écoles primaires et secondaires, l'édition d'une anthologie scolaire d'auteurs suisses, les leçons d'histoire suisse dans les écoles de recrues, les cours de langues nationales dans nos universités, l'encouragement aux étudiants suisses de suivre un ou plusieurs semestres dans une université suisse d'une autre langue, la traduction des œuvres maîtresses des auteurs suisses, les articles de presse, les causeries par radio, l'organisation de voyages populaires en Suisse, les films suisses.

M. Vallotton ne doute pas que le Conseil fédéral ne soit prêt à soutenir cet effort de collaboration nationale, plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Il prie seulement le gouvernement de créer une commission fédérale et de présenter un rapport au Parlement sur l'ensemble de ces questions.

M. **Etter,** conseiller fédéral, chef du département de l'Intérieur, déclare qu'il n'abordera pas le détail du programme de l'interpellateur pour demeurer aujourd'hui dans les sphères plus élevées des généralités. Le Conseil fédéral est tout à fait disposé à examiner toutes ces questions et à présenter un rapport à leur sujet. Il est convaincu qu'il y a des efforts à faire en faveur de la défense nationale spirituelle de la Suisse. Ce qui est en jeu, c'est notre culture nationale. Entre les diverses races des populations suisses, il faut resserrer les liens. Nous ne voulons pas nous isoler chacun dans notre esprit et dans notre culture. Nous sommes une nation par la volonté d'un peuple uni malgré ses diversités. Cependant, la première condition nationale est la liberté entière laissée à chacune des cultures du pays. La plus forte garantie du maintien de la Suisse et par conséquent de la défense nationale spirituelle est dans les cantons. Il faut se garder de centraliser en Suisse. Il faut au contraire sauvegarder précieusement notre esprit fédéraliste. La tâche de la Confédération ne commence qu'au moment où les cantons ne suffisent pas à défendre eux-mêmes le patrimoine national. L'Etat central a cependant ses tâches propres à remplir. Il doit favoriser le rapprochement entre Confédérés des différentes régions.

Il doit aussi défendre le patrimoine commun vis-à-vis de l'étranger. Le Conseil fédéral examinera soigneusement toutes les propositions de M. Vallotton. De plus, il se propose d'instituer une commission de défense nationale spirituelle dans le but de chercher le moyen de sauvegarder notre patrimoine vis-à-vis de l'extérieur et de resserrer les liens avec les Suisses établis à l'étranger (applaudissements).

M. Vallotton se déclare entièrement satisfait.

RADIO-PROGRAMME

Vendredi 25 juin. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Emission commune. 17 h. Emission commune. 18 h. Intermède. 18 h. 10 Le camping et la vie moderne. 18 h. 20 Intermède. 18 h. 25 Rappel des manifestations. 18 h. 35 Prévisions sportives de la semaine. 18 h. 50 Pour ceux qui aiment la montagne. 19 h. La semaine au Palais fédéral. 19 h. 15 Intermède. 19 h. 25 Micro-magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Bulletin financier de la semaine. 20 h. 20 Concert de musique légère. 20 h. 35 Les travaux de la S. d. N. 20 h. 50 Souvenirs de théâtre. 21 h. 05 Deuxième partie du concert. 21 h. 25 Deux pièces de Mme Lily Pommier. 21 h. 40 Chansons réalistes.

Le bonheur sans le sou

Sous ce titre alléchant, M. Clément Vautel, dont l'esprit ne tarit pas, conte l'histoire d'un millionnaire qui, devenu pauvre comme Job, se trouve plus heureux que dans sa première incarnation.

M. Eyerett Wentworth Hill, d'Oklahoma City, « valait », il y a cinq ans, un nombre de dollars représentant 45 millions de francs Poincaré. Pour se distraire, il collectionnait des vases chinois et avait présidé, en 1924, le Rotary international. En fait de rotary, la roue de la Fortune tourna fâcheusement pour lui : la crise le ruina, comme tant d'autres. Adieu, banknotes, adieu, potiches !

En pareil cas, un Américain se remet à vendre des journaux dans les rues — tous les nababs transatlantiques ont commencé comme ça — et quelques années après, il est plus riche que jamais. M. Eyerett Wentworth Hill préféra acheter, avec ses derniers dollars, un matériel de pêcheur à la ligne et partit pour les montagnes où des lacs idylliques reflètent le ciel.

Le « New-York Herald » ajoute :

Dans les joies du plus calme des sports et au contact des montagnards silencieux, l'ancien millionnaire s'initia à une philosophie sereine qui lui était inconnue au temps de sa splendeur.

Aujourd'hui, M. Hill, qui a 53 ans, gagne modestement sa vie à écrire des poèmes.

« Je ne voudrais pas, déclare-t-il, d'une nouvelle fortune, même si elle m'était offerte. J'ai trouvé une façon de vivre qui me rend heureux comme je ne l'ai jamais été... Ainsi j'entends finir mes jours ! »

N'est-ce pas que c'est gentil, touchant et moral ? On pense à l'homme heureux qui n'avait pas de chemise, à la fable « Le Savetier et le financier », on a envie de citer des tas de vers, de maximes, de dictons : « Ni l'or ni la grandeur, etc. », « L'argent ne fait pas le bonheur », « Heureux qui, satisfait de son humble fortune, etc. », et tant d'autres !

J'ai dit que l'histoire de cet Américain pourrait ouvrir des horizons aux victimes de la crise... Mais j'y pense : nous ne vivons pas en Amérique, dans l'Etat d'Oklahoma, où la pêche est sans doute libre toute l'année et où les lacs montagnards doivent être très poissonneux. Certes, la pêche à la ligne incite à une sage philosophie et, par conséquent, rend heureux : encore faut-il que ça morde et qu'on ne soit pas embêté par les gardes champêtres...

D'autre part, M. Hill a bien de la chance de pouvoir gagner sa vie, même modestement, en écrivant des poèmes... Dans notre république athénienne — où l'Amérique passe pour être férocement utilitaire — il écrirait peut-être des poèmes, mais il n'en tirerait pas un sou.

Il me semble l'entendre, l'éditeur auquel un pêcheur philosophe et poète présenterait son manuscrit :

— Des vers ? Mais vous êtes fou !... Gardez-les pour amorcer, puisque vous taquinez le goujon !

Ce n'est qu'en Amérique, dans cette Amérique bien plus sentimentale, romanesque, fantaisiste, que notre vieux monde si dur, si froid, si hostile à tous les poètes, à tous les pêcheurs de lune, et aussi à tous les vaincus, tous les déchus, ce n'est qu'au « pays du dollar » qu'un ancien millionnaire peut gagner sa vie en écrivant des vers et trouver le bonheur en pêchant librement à la ligne.

N 203
Un délicieux rafraîchissement
Servi glacé et légèrement étendu d'eau de Seltz
VERMOUTH
NOBLESSE
CIRAVEGNA ET CIE S.A. CAROUGE-GENÈVE
PUBL. M. COLLET

Les Evénements

La tension internationale

Attente ou détente

La décision prise par l'Allemagne et l'Italie au sujet de l'Espagne cause naturellement un grand souci.

Jamais plus qu'aujourd'hui depuis la guerre, la situation internationale n'a paru aussi dangereusement tendue. Il ne faudrait pas la dramatiser à l'excès, mais il est incontestable qu'elle est extraordinairement délicate et grosse de périls. Un rien suffirait à mettre le feu aux poudres européennes.

En soi, la décision germano-italienne n'a rien, à première vue, d'alarmant, d'autant qu'ainsi que l'a souligné M. Eden aux Communes, le baron von Neurath a déclaré à l'ambassadeur britannique à Berlin, qui était allé le voir mercredi matin sur instructions du Foreign Office, que « le gouvernement allemand se bornera à cette action, décidée dans le but d'éviter les possibilités d'une aggravation de la situation », et que le gouvernement italien, qui a défini sa position après avoir consulté Berlin, a adopté la même procédure. D'autant encore — et c'est là un détail très important — que ni le gouvernement allemand, ni celui de Rome, ne songent à cesser leur participation au Comité de non-intervention.

Cette nouvelle cause une impression de détente et un profond sentiment de soulagement. On y voit la preuve que les arguments invoqués par le gouvernement de Londres en faveur de la paix internationale l'ont emporté à Berlin sur des considérations de prestige, ce qui est jugé comme étant à l'honneur du gouvernement allemand et comme constituant un précédent de valeur.

Nouvelles étrangères

Graves désordres à Bruxelles : 16 blessés

De graves rencontres ont eu lieu mercredi à Bruxelles entre des vétérans de guerre et la police. Les troubles ont eu un caractère si sérieux que les forces de police ont été insuffisantes et que la troupe a été mobilisée pour rétablir l'ordre. Environ six mille vétérans de la grande guerre avaient organisé une démonstration de protestation contre la loi d'amnistie récemment décrétée par le gouvernement.

Après avoir déposé une couronne sur la tombe du soldat inconnu, les vétérans ont tenté de se rendre devant le Parlement. Un fort détachement de police et de gendarmerie à cheval leur a barré la route. La rencontre fut violente. Un groupe d'anciens soldats a réussi à enfoncer le barrage et à atteindre le Parlement. Devant le Parlement, ils y trouvèrent les pompiers. Les vétérans s'empressèrent de couper les tuyaux et les pompiers durent se retirer.

Entre-temps, la gendarmerie à cheval étant arrivée sur les lieux, réussit au bout de quelques minutes à disperser les manifestants. Un autre groupe d'anciens combattants s'avança jusqu'au palais royal, dans le dessein de prier le roi Léopold d'intervenir dans la question de l'amnistie. Le souverain n'était pas à Bruxelles, mais à sa résidence d'été, en dehors de la capitale. S'étant procuré des matelas, un certain nombre de manifestants organisèrent une sorte de grève en se couchant en travers de la rue en réclamant la démission du gouvernement. Les troubles prirent des proportions telles et ayant un caractère si grave, que les autorités décidèrent de mobiliser la troupe pour rétablir l'ordre dans la capitale.

Tard dans l'après-midi, les soldats étaient encore occupés à disperser des vétérans aux abords du Parlement. Jusqu'à présent on signale que 12 vétérans et 4 agents de police, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital.

En outre de nombreux agents et vétérans ont subi de légères blessures. Les vétérans venaient de Charleroi, de Liège, et autres villes de province.

Une crise politique en Pologne

A la suite du litige qui s'est élevé entre Mgr Spahieha, archevêque de Cracovie, et le comité constitué pour honorer la mémoire du maré-

chal Pilsudski, au sujet du transfert du cercueil du maréchal dans la nouvelle crypte récemment construite, l'archevêque désirant opérer le transfert et le comité s'y opposant, ce dernier recourut auprès du président de la République, qui approuva son point de vue et écrivit une lettre à l'archevêque le priant de revenir sur sa décision.

L'archevêque refusa, ensuite de quoi le président du conseil, M. Skladkowski, offrit sa démission au président de la République, faisant valoir qu'il lui était impossible de conserver ses fonctions du moment qu'un citoyen polonais refusait d'obéir à la volonté du président de la République, offensant ainsi la nation. Le président du conseil se considère comme responsable de cette offense, du moment qu'il n'a pu l'empêcher.

Le président de la République a refusé d'accepter cette démission.

Le conseil des ministres, convoqué immédiatement, s'est solidarisé avec le président du conseil.

—o—

Le receleur du gros vol postal

La 14me Chambre correctionnelle de Paris présidée par M. Teillard de Nozerolles, a rendu son jugement dans les poursuites intentées au convoyeur du sac postal Henri Michon, accusé, comme on sait, d'avoir recelé 1,600,000 fr. dérobés le 28 janvier 1935.

Le tribunal a condamné Michon, que les jurés, on s'en souvient, avaient acquitté pour vol, au maximum de la peine : c'est-à-dire 5 ans de prison, 500 francs d'amende, 10 ans d'interdiction de séjour et 10 ans de privation de ses droits civils et politiques. Le jugement a ordonné, en outre, que les 10 mois de prison préventive effectués par l'accusé ne devraient pas être décomptés sur la peine prononcée.

Trois femmes et un homme : Angela Nieddu, née Scotto ; Ermina Slobb, Marie-Louise Revel et Antonio Armini, qui avaient reçu de l'argent de Michon, avaient été poursuivis comme complices. Le tribunal les a condamnés tous les quatre à 6 mois de prison et 50 francs d'amende, Ermina Slobb et Marie-Louise Revel bénéficiant seules du sursis en ce qui concerne la prison.

Enfin, le jugement a accordé 1,582,000 fr. au trésor public, partie civile, tant à titre de restitution qu'à titre de dommages-intérêts.

Ajoutons que Henri Michon va bien entendu faire appel.

—o—

A coups de lanière un vagabond tue un autre vagabond

Deux sans-logis se prenaient de querelle, la nuit dernière, quai Laurens, à Montpellier.

L'un d'eux, à l'aide d'une lanière en cuir, frappa violemment son adversaire François Pagès, âgé de 40 ans, qui fut relevé par des agents et transporté à l'hôpital Saint-Eloi où il ne tarda pas à succomber.

La police recherche le meurtrier sur lequel on ne possède qu'un vague signalement.

Nouvelles suisses

Les explosions d'Altdorf

—o—

Au **Conseil national**, M. **Arnold** (soc., Lucerne), interpelle le Conseil fédéral à propos des deux explosions qui se sont produites à la fabrique de munitions d'Altdorf les 12 et 22 octobre 1936.

Quelles mesures envisage-t-on pour prévenir, autant que possible, le retour de pareils accidents ?

Lesquelles de ces mesures sont-elles déjà appliquées ? Peut-on affirmer aujourd'hui que le personnel est protégé par tous les moyens contre les dangers du travail ?

M. Minger, conseiller fédéral, rappelle les circonstances et les causes des accidents. La première fois l'explosion s'est produite parce qu'un ouvrier, travaillant à une nouvelle machine où une défectuosité avait été constatée, avait percé trop profondément les parois d'une grenade déjà munie du détonateur. Le contremaître chargé de donner les instructions aux ouvriers pour l'utilisation de la machine a été déféré aux tribunaux qui, tout en accordant le bénéfice de circonstances atténuantes, l'ont reconnu coupable de négligence et l'ont condamné à trois semaines d'arrêts avec sursis et aux frais de procédure. Le contremaître n'a non plus pas été promu, comme cela était prévu.

La seconde explosion a eu pour cause un commencement d'incendie qui a éclaté, pour des raisons encore inconnues, dans la conduite d'air d'un aspirateur se trouvant dans la salle des machines employées à dessécher la poudre.

M. Minger affirme que les ouvriers ne sont pas astreints à un travail trop rapide.

L'interpellateur ne se déclare que partiellement satisfait, car il n'a pas obtenu de renseignements sur les mesures prises pour assurer la protection des ouvriers.

—o—

Condamnation d'enrôlés

Le tribunal cantonal de Schaffhouse a condamné mercredi 4 jeunes gens, 2 Suisses, un Allemand et un Italien de Schaffhouse, à 6 semaines de prison pour contravention aux mesures d'interdiction de participer aux hostilités en Espagne. Les deux Suisses ont en outre été privés de leurs droits civiques pendant deux années. Les deux étrangers ont été expulsés. L'Italien récidiviste, n'a pas bénéficié du sursis qui a été accordé aux trois autres accusés. Les 4 jeunes gens avaient été engagés par un communiste de Schaffhouse, — traduit entre-temps devant le tribunal militaire — à se rendre à Lyon où ils s'enrôlèrent pour l'Espagne. Quelques jours plus tard, ils changèrent d'idée et tous les 4 revinrent en Suisse. Comme il ne s'agissait dans ce cas que d'une tentative, l'affaire n'a pas été renvoyée au tribunal militaire.

—o—

Au secours d'un chevreuil

Le propriétaire du restaurant de Frochaux (Neuchâtel), aperçut sur son pâturage un chevreuil âgé de trois ans, étendu dans l'herbe et paraissant souffrir. Il avisa les autorités compétentes qui accoururent au grand complet, suivies d'un représentant de la force armée et... d'un médecin. Ce dernier examina soigneusement le brocard qui fut ficelé, puis opéré. Le chirurgien vida l'abcès qui le faisait souffrir et pansa l'animal qui, pour témoigner sa reconnaissance, recommença à manger.

Quant aux chasseurs, ils veillèrent l'animal une partie de la nuit.

—o—

Curieuse escroquerie

Il y a un peu plus d'un an, une femme âgée de 40 ans avait épousé un fonctionnaire d'Etat et avait fait croire qu'elle disposait d'une fortune. Pour ne pas sortir de son rôle, elle acheta un ameublement luxueux et pour le payer, elle escroqua 19,000 francs à 4 personnes de sa connaissance. Quand le mari découvrit l'affaire, il déposa une plainte. Le tribunal a condamné l'accusée à 8 mois de prison.

—o—

Le recours d'une Caisse d'épargne

La Chambre criminelle du Tribunal cantonal lucernois s'est occupée pendant deux jours du recours en cassation de la Caisse d'épargne de Willisau S. A. Le Procureur, la partie civile et les trois accusés Gehrig, Tanner et Kreyenbühl avaient recouru contre le jugement du Tribunal criminel du 12 juin 1936 qui avait alors condamné Gehrig à 18 mois de pénitencier et acquitté les deux autres prévenus.

Devant le Tribunal cantonal le Procureur a requis contre Gehrig huit ans de pénitencier, contre Tanner un an et demi et contre Kreyenbühl 7 mois, éventuellement pour ce dernier une année de maison de travail. Le représentant de la partie civile, la Caisse d'épargne de Willisau reconstituée a adhéré aux réquisitions du Procureur et a formulé une demande de dommages-intérêts de 3 millions de francs. Les défenseurs des trois accusés ont demandé un acquittement général avec mise des frais à la charge des plaignants. Le jugement sera communiqué par écrit aux parties.

—o—

L'emprunt fédéral

C'est du 25 juin au 5 juillet 1937 que seront reçues les souscriptions à l'emprunt fédéral 3 ½ % 1937 de fr. 150,000,000.—, dont l'émission a été décidée par le Conseil fédéral en date du 11 juin 1937. Cet emprunt servira à la conversion partielle et au remboursement de la Rente suisse 4 % des Chemins de fer fédéraux 1900 et de l'Emprunt fédéral 5 % 1925 d'un montant total de fr. 215,000,000.— qui ont été tous deux dénoncés au remboursement pour le 15 juillet 1937.

L'échéance relativement rapprochée du nouvel emprunt (il sera remboursé dans 15 ans) paraît répondre aux désirs actuels du public de placement. Comme les autres emprunts 3 ½ % de la Confédération et des C. F. F. se traitent actuellement en bourse à des cours sensiblement supérieurs au pair, les titres du nouvel emprunt, dont le cours d'émission a été fixé à 99,40 % plus 0,60 % de droit de timbre fédéral sur les obligations, seront certainement considérés comme un placement intéressant.

Poignée de petits faits

★ Les postes alpestres suisses ont transporté dans la semaine du 14 au 20 juin, 17,015 voyageurs contre 14,401 dans la semaine correspondante de l'année dernière, soit 2614 voyageurs de plus.

★ Dans sa séance de mercredi soir, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté divers crédits, dont une somme de fr. 537,000 pour la réfection des façades des établissements publics.

★ Un commerçant suisse arrêté en Allemagne il y a une dizaine de jours, soi-disant pour infractions aux prescriptions sur les devises, a été remis en liberté, après dépôt d'une importante caution.

★ Quatre étudiants de Turin ont fait une chute mortelle dans le massif du Gran Paradiso.

★ Un jeune avocat bâlois arrêté pour détournements s'élevant à 22,000 francs avait été remis en liberté après le remboursement d'une partie de cette somme, tout danger de fuite étant exclu. Or, l'enquête ayant fait découvrir de nouvelles escroqueries d'un montant de plus de 12,000 francs, l'avocat infidèle a de nouveau été arrêté.

Dans la Région

Les trafiquants d'armes

—o—

On mande d'Annemasse :

Me Schucani, avocat, a réussi à s'entretenir lundi quelques minutes dans le Cabinet de M. Troesch, juge d'instruction à Berne, avec Georges Chabrolhes, chauffeur, arrêté le 1er juin dernier à La Renfile, au moment où, dans une auto truquée, il tentait de passer clandestinement un important stock d'armes et de munitions en France.

Toutes les affaires d'armes récemment découvertes en Suisse ont été centralisées à Berne et c'est pourquoi Chabrolhes et les autres inculpés ont été transférés dans les prisons bernoises à la disposition de M. le juge Troesch. Il ressort de l'instruction que Chabrolhes avait un emploi régulier. Il avait déjà effectué deux voyages en France pour lesquels il avait reçu chaque fois 100 francs suisses. Le quartier général des chefs se trouverait, paraît-il, à Annemasse.

Les douaniers du poste de Moillesulaz voyaient arriver lundi soir une voiture conduite intérieure, conduite par M. Cartier Jacques, horloger à Cluses. Après vérification de la voiture, ils trouvèrent deux pistolets automatiques de 7 millimètres, calibre 65, quatre boîtes de cartouches dans la poche du veston du chauffeur. Les marchandises et la voiture ont été séquestrées. Cartier a été transféré à St-Julien par la gendarmerie de Gaillard.

Nouvelles locales

Le vote par correspondance

—o—

L'intervention de M. Evéquoz

La question du vote par correspondance a tenu la scène au **Conseil des Etats** durant toute la soirée de mercredi ou presque. Le premier quart d'heure de la séance fut pour le compte d'Etat que la Chambre haute adopta à l'unanimité.

Après quoi, elle se replongea dans la discussion du petit projet concernant l'exercice de vote que lui soumet le Conseil fédéral. Fallait-il prévoir pour les votants, la possibilité d'autoriser les électeurs, malades ou empêchés pour d'autres raisons urgentes de se trouver le jour du scrutin à leurs lieux de domicile habituel, à confier leurs bulletins à la poste ? C'est ce que proposaient, avec la majorité de la commission sénatoriale, le Soleurois Schœpfer, le Zurichois Wettstein et le conseiller fédéral Baumann. Fallait-il se contenter, suivant l'idée de M. Martin dans une motion de renvoi, ralliant 18 voix contre 19, d'accorder le droit de vote par correspondance aux malades seulement et renoncer à faire valoir les « empêchements urgents » qui pourraient donner lieu à toute sorte d'interprétations dangereuses ? Fallait-il encore renvoyer le projet au Conseil fédéral pour qu'il lui apporte lui-même les précisions nécessaires, comme le proposait M. Riva ? Enfin, ne valait-il pas mieux repousser purement et simplement l'entrée en matière suivant le point de vue de la minorité représentée par MM. **Evéquoz** et Iten et appuyé par l'Argovien **Keller ?**

C'est cette dernière solution qui l'emporta finalement par 20 voix contre 16, après un débat nourri, au cours duquel les partisans de la réforme s'efforcèrent, mais en vain, de convaincre les adversaires que leur projet ne risquait pas de porter atteinte au principe du vote personnel.

L'accord est donc rétabli entre les deux Chambres et l'on ne parlera plus, pour le moment du moins, du vote par correspondance.

—o—

Le „Dr Goudron" décoré

—o—

Le docteur Guglielminetti, plus connu sous le nom de docteur Goudron, l'homme le plus décoré du monde, depuis qu'il eut l'idée de tapisser la route de bitume pour la préserver de l'usure et supprimer la poussière, vient d'ajouter à sa collection la Croix de commandeur de l'Ordre du Soleil du Pérou, que lui a remise à l'issue du banquet de la Presse latine, à Paris, le général Brocart.

A cette occasion, le général Brocart retraça l'activité du docteur Guglielminetti qui, avant de s'occuper des routes terrestres, s'occupa des routes aériennes et patronna la tentative héroïque de l'aviateur péruvien Geo Chavez.

Le docteur Guglielminetti, qui est de Brigue, créa un comité pour l'érection d'un monument Chavez, qui fut inauguré dans cette ville en 1920.

C'est comme fondateur du comité Chavez que le gouvernement du Pérou vient de lui conférer la Croix de commandeur de l'Ordre du Soleil.

—o—

L'appel de l'Institut des sourds-muets du Bouveret

—o—

Bien à regret, nous nous voyons dans l'obligation de venir à nouveau frapper à la porte de ceux qui ont le cœur à la bonne place. Notre maison du Bouveret tourne difficilement et disons-le, l'Etat et les communes ont des budgets si lourdement chargés que nous avons décidé une grande vente d'objets et de denrées de toutes sortes pour le courant du mois d'août. Les plus petits dons seront les bienvenus et si l'on ne peut nous donner ce qui fait le nerf de la guerre, chacun cependant peut nous envoyer un objet ou un panier de fruits.

Les temps sont très durs et notre pauvre Institution a besoin de tant de choses, mais avant tout, elle doit tourner. Que ceux qui ont des enfants sains et normaux, songent à ce que demandent d'efforts et de patience, ceux auxquels la nature a repris le don de la parole. Et pourtant les bonnes Sœurs n'ont jamais rien demandé pour elles ; tous leurs enfants, les plus pauvres et les riches (s'il y en a) sont l'objet de leur dévouement et de leurs soins les plus assidus et disons-le franchement, elles n'attendent pas de nous une récompense. Dieu leur en réserve une dont elles se contentent le plus facilement du monde. Cette vie de dévouement et de sacrifice vaut bien qu'on y mette aussi un peu du nôtre.

Tous les dons, en nature ou en argent, seront les bienvenus et reçus à l'Institut des Sourds-Muets du Bouveret. Pour ceux qui ne pourraient les faire parvenir, nous irons volontiers les chercher. D'avance notre reconnaissance et celle de nos pauvres innocents vous est acquise.

Compte Chèques postaux II c 665.

Le Commission de l'Institut : Marcelin Frachebourd, Vouvry ; Georges Contat, Monthey ; Léo Guntern, Brigue.

Mort de M. le Chanoine Jules Gross

—o—

Jeudi matin est très pieusement décédé à l'Hôpital de Martigny, M. le Chanoine Jules Gross de la Congrégation du Grand St-Bernard.

Souffrant depuis quelques semaines, l'honorable religieux avait fait une chute qui a aggravé sa maladie et l'a conduit au tombeau à l'âge de 70 ans.

Né en 1867, ordonné prêtre en 1893, M. le Chanoine Gross qui était le fils de l'ancien président du Tribunal de Martigny, de vénérée mémoire, a occupé un grand nombre de postes d'assistant ou de vicaire dont, à la paroisse de Martigny pendant plusieurs années. Partout, il s'est fait remarquer par son zèle, sa bonté et une haute élévation d'esprit et de sentiment.

Plus que cela, le pieux défunt était un apôtre dans toute l'acception du mot. Fondateur de la « Croix d'Or », la société cantonale d'abstinence qui a relevé tant d'êtres et ramené la joie dans tant de foyers, il a bravé les sots préjugés pour faire triompher la cause qui lui tenait tant au cœur.

Jamais il ne manquait une manifestation de sa société, et c'était toujours, pour les courageux abstinents, un bonheur renouvelé que de voir arriver au milieu d'eux leur dévoué président, le sac noir en bandoulière. C'étaient le sermon, la conférence, les conseils toujours pratiques et toujours écoutés.

Ecrivain, historien et poète d'une certaine valeur, M. le Chanoine Gross a écrit de nombreuses œuvres dont quelques-unes étaient destinées au théâtre. Nous ne pouvons, à l'heure tardive où nous écrivons les énumérer. Citons, parmi les dernières, « Théoduline », puis une intéressante notice sur la « Maison du St-Bernard ».

Nous avons le sentiment très net que si l'auteur avait suivi le conseil de Boileau et s'il avait remis sur le métier quelques-unes de ses œuvres, il aurait atteint plus de renommée encore comme littérateur. Mais encore aurait-il dû, pour cela, être dégagé de certaines fonctions pastorales.

Or, M. Gross avait embrassé l'état ecclésiastique pour faire du bien aux âmes.

Beaucoup de personnes seront consternées en apprenant sa mort. Beaucoup pleureront l'apôtre, l'excellent prêtre dont les vertus furent un rayonnement d'édification, de paix et de concorde.

A Mgr le Prévôt du Grand St-Bernard, à la Communauté, à M. l'avocat Maurice Gross, son frère, à ses sœurs, l'hommage ému de nos condoléances.

Ch. S.-M.

Quand doit-on arrêter la cueillette des asperges?

Au point de vue cultural, il est absolument néfaste pour la santé d'une aspergière de prolonger la cueillette au-delà du 25 juin.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la récolte chez l'asperge constitue une opération contre nature qui n'est possible que grâce aux réserves que la plante est en mesure d'accumuler dans son rhizome (griffe) durant la période de végétation estivale et automnale.

Il faut donc laisser au plant d'asperge le temps de développer un nombre suffisant de rameaux, ainsi que le temps voulu pour que ceux-ci puissent mûrir. De cette façon l'échange des différentes substances entre la partie aérienne de la plante et la griffe peut avoir lieu. Ce facteur est indispensable à la bonne vitalité de l'asperge.

C'est durant l'été que se forment sur la griffe les yeux ou bourgeons qui donnent naissance aux futurs « turions » d'asperge.

C'est la raison pour laquelle nous avons attribué au mauvais été 1936 et au gel très précoce de l'automne dernier, la récolte somme toute déficitaire de ce printemps.

Il est donc directement contraire aux intérêts

des cultivateurs de vouloir prolonger la cueillette au-delà de la date précitée.

Fumure estivale. — Si l'aspergière a déjà reçu une fumure complète, soit à l'automne, soit au printemps derniers, nous conseillons l'épandage, en deux fois, à fin juin et fin juillet, d'un engrais azoté rapide : nitrate de chaux par exemple. (2 kg. par are à chaque épandage). Cet engrais azoté aura pour but de favoriser le développement foliacé.

Dans le cas où l'aspergière n'aurait pas reçu de fumure printanière, un engrais complet (12-9-12) sera de préférence utilisé.

A propos de fumure, notons que l'emploi exclusif d'engrais chimiques est à déconseiller. Tous les deux ans, l'aspergière doit recevoir, lors du débuttage, à l'automne, une fumure organique (fumier de ferme, bien décomposé, compost).

Station cantonale d'horticulture :
L. Neury.

La fête conservatrice de Sierre

Voici le programme de la belle fête conservatrice qui se tiendra à Sierre dimanche 27 juin :

10 h. Rassemblement pour le Cortège (champ de foire).

10 h. 30 Cortège, dans l'ordre suivant :

Ier Groupe. — 1) Musique de Chermignon, Cécilia ; 2) Demoiselles d'honneur ; 3) Drapeaux J. C. de Sierre, des J. C. du Valais Romand et du Haut-Valais ; 4) Personnalités officielles, magistrats, invités ; 5) Délégations des Jeunesses conservatrices ; 6) Délégations des Etudiants suisses; 7) Société marraine, section d'Ardon.

IIme Groupe. — 1) Musique de Lens ; 2) Groupe de Lens ; 3) Groupe de Chermignon ; 4) Groupe d'Icogne ; 5) Groupe de Montana-Village.

IIIme Groupe. — 1) Fifres et tambours ; 2) Groupe d'Ayer ; 3) Groupe de Chandolin ; 4) Groupe de Grimentz ; 5) Groupe de St-Jean ; 6) Groupe de St-Luc ; 7) Groupe de Mission ; 8) Groupe de Vissoie.

IVme Groupe. — 1) Musique de Grône ; 2) Groupe de Miège ; 3) Groupe de Mollens ; 4) Groupe de Randogne ; 5) Groupe de Venthône ; 6) Groupe de Veyras.

Vme Groupe. — 1) Musique de Chalais ; 2) Groupe de Chalais ; 3) Groupe de Chippis ; 4) Groupe de Granges ; 5) Groupe de Grône ; 6) Groupe de St-Léonard ; 7) Groupe de Sierre.

Itinéraire : Grande Avenue, Rue du Bourg, Route du Simplon, Avenue des Ecoles, Nouvelle route de Montana, Place de Fête.

11 h. 15 Messe sur la Place de Fête, et Bénédiction du drapeau de la Jeunesse conservatrice de Sierre.
Discours de réception. Vin d'honneur.

12 h. 15 Dîner. (Voir N.-B.)

14 h. Discours de M. André Germanier, président du Grand Conseil, et président du Parti conservateur du district.
« Le Problème politique », par M. Raymond Evéquoz, conseiller aux Etats.
« Programme du Parti », par M. Oscar de Chastonay, conseiller d'Etat.
« Politique fédérale », par M. Dr Antoine Favre, professeur à l'Université de Fribourg.
Discours de M. Marcel Gross, avocat, président des Jeunesses conservatrices du Valais Romand.
Discours de M. René Jacquod, député.
Discours de M. Kämpfen, des Jeunes Conservateurs du Haut-Valais.
Morceaux de musique, production des fifres et tambours, partie récréative.

18 h. Clôture officielle de la Fête.

N.-B. — Les groupes de chaque commune seront précédés des délégations des conseils communaux. MM. les députés et tous les hommes politiques sont priés de prendre part à la Fête au rang des invités.

Les Dames seront les bienvenues sur la Place de Fête.

Le dîner sera servi au prix de fr. 3.—, sous forme de raclettes à volonté, qui seront servies de 12 h. 15 à 14 h. Il sera également servi des saucisses chaudes et froides par portion, à des prix très avantageux.

La ville de Sierre est priée de pavoiser sur le parcours du cortège.

En cas de mauvais temps, la Fête sera remise au 29 juin (St-Pierre et St-Paul).

Pèlerinage suisse à Lisieux

Voici qu'arrive le dernier délai pour les inscriptions : c'est le 30 juin. Lisieux présente cette année un caractère spécialement intéressant : deux jours avant notre arrivée auront lieu, au milieu d'une affluence considérable, le congrès eucharistique national et l'inauguration de la basilique par Son Emin. le cardinal Pacelli ; Lisieux sera encore tout en fête à notre arrivée, mais le départ des foules nous permettra l'accès au Carmel et aux Buissonnets.

Le pèlerinage a lieu du 12 au 16 juillet ; le prix est de fr. 127 en IIIme classe et de 142 fr. en IIme classe, il comprend train, cars, hôtel, pension, assurances, pourboires, etc. Nous partons de Bâle vers 8 h. du soir, au matin du lendemain nous arrivons à Paris que nous visitons en cars puis, après le dîner, départ pour Lisieux.

Les pèlerins qui le désirent peuvent, au retour, visiter l'Exposition universelle de Paris et rentrer avec le billet de pèlerin jusqu'à Bâle.

Pour renseignements et inscriptions s'adresser, jusqu'au 30 juin, au délégué romand de Caritas, M. l'Abbé Fachindrich, curé, St-Imier ou à l'évêché de Sion.

SIERRE. — Ecole Commerciale des Filles. — L'Ecole Commerciale des Filles, de Sierre, a été fréquentée durant l'année scolaire 1936-37 par 52 élèves. Dans l'ensemble le travail et l'esprit général ont été excellents. Le rapport rend hommage, entr'autres, aux largesses de Mme J.-J. Mercier et à la générosité de M. et Mme Joseph de Chastonay. La rentrée des classes pour l'année scolaire 1937-38 est fixée au mardi 14 septembre.

Ont obtenu le diplôme de fin d'études commerciales :

Mention « très bien », 1er degré : Mlles Tabin Madeleine, Sierre, Moyenne 5,78 ; Grand Isabelle, Sierre 5,60 ; Oggier Germaine, Sierre 5,60 ; Cotter Andrée, Sierre 5,54.

Mention « bien », 2me degré : Mlles Bouniol Gabrielle, Sierre, Moyenne 5,35 ; de Chastonay Suzanne, Sierre 5,30 ; Zufferey Jacqueline, Sierre 5,15.

Mention « assez bien », 3me degré : Mlle Zwissig Nelly, Sierre, Moyenne 4,65.

ST-MAURICE. — Ecole ménagère et Pensionnat du Sacré-Cœur de la Tuilerie. — L'exposition des travaux manuels et artistiques des élèves aura lieu du 27 au 30 juin inclusivement.

La proclamation des prix, suivie d'une séance récréative, est fixée au dimanche 4 juillet, à 14 heures.

Les parents et les amis de la maison y sont cordialement invités.

Rentrée des élèves : 4 octobre pour les internes ; 5 octobre pour les externes.

ST-MAURICE. — Noble Jeu de Cible. — Comm. — Les tireurs sont avisés qu'il y aura tir d'entraînement dimanche 27 juin de 10 heures à midi.

Le Comité.

Service télégraphique et téléphonique

La déclaration ministérielle

PARIS, 24 juin. (Havas). — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil de Cabinet à l'hôtel Matignon sous la présidence de M. Camille Chautemps, qui a exprimé en termes émouvants ses remerciements à M. Léon Blum et M. Edouard Daladier pour le concours qu'ils lui ont apporté pour lui faciliter le dénouement de la crise ministérielle.

Il a donné connaissance des grandes lignes de la déclaration ministérielle.

Une des parties les plus importantes de ce document relative à la solution du problème financier ne pourra être rédigée que lorsque M. Georges Bonnet sera arrivé dimanche à Paris. C'est donc lundi en conseil de Cabinet que la déclaration ministérielle sera approuvée dans son ensemble par les ministres.

Le conseil des ministres de mardi matin mettra la déclaration ministérielle définitivement au point.

M. Yvon Delbos, ministre des affaires étrangères a mis ses collègues brièvement au courant de la situation internationale.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat ont réglé entre eux les attributions des divers services afin d'assurer entre eux une collaboration parfaite.

PARIS, 24 juin (Havas). — La présidence du Conseil communique :

M. Chautemps conserve personnellement la direction des affaires d'Alsace et de Lorraine.

La session des Chambres est close

BERNE, 24 juin. — Le **Conseil national** renvoie au Conseil fédéral une pétition des auditeurs de la radio en faveur de mesures plus efficaces dans la lutte contre les parasites et écarte une autre pétition du comité cantonal du parti communiste neuchâtelois en faveur des droits constitutionnels et contre la loi anticommuniste. Les dispositions complémentaires relatives à la contribution de crise sont adoptées par 107 voix sans opposition.

M. **Meyer,** conseiller fédéral, chef des finances, répond à M. Rittmeyer (St-Gall, rad.), qui avait présenté mercredi soir une motion au sujet de la taxe militaire. Le régime actuel de la taxe militaire donne lieu à un certain mécontentement parmi les Suisses à l'étranger. Le Conseil fédéral tiendra compte de ces plaintes, car il est nécessaire de resserrer autant que possible les liens avec nos compatriotes de l'étranger. Le chef des finances incline à croire aussi que certaines critiques sont justifiées en ce qui concerne la taxation de la fortune des parents. En revanche, il s'oppose à la transformation de la taxe militaire en un impôt général, dont seraient dispensées certaines catégories de citoyens. Il faudrait d'ailleurs une revision constitutionnelle pour cela.

M. Rittmeyer accepte de transformer sa motion en postulat qui, lui, n'est plus combattu.

Le **Conseil des Etats** a adopté sans débats le chapelet des crédits supplémentaires.

La session des Chambres fédérales est close.

Des vivres pour les Suisses d'Espagne

BERNE, 24 juin. (Ag.) — Ce matin à 8 h. 15, un camion automobile avec remorque, chargé de plusieurs tonnes de vivres et décoré de drapeaux suisses, est parti de la Place du Palais fédéral à destination de l'Espagne. Les vivres sont destinés aux Suisses résidant dans ce pays. Un chauffeur et un représentant des autorités se trouvent à bord du véhicule qui arrivera à Barcelone samedi au cours de la soirée.

Séisme

NEUCHATEL, 24 juin. (Ag.) — Le sismographe de l'Observatoire de Neuchâtel a enregistré aujourd'hui 24 juin, à 7 h. 48' 17" un tremblement de terre dont le foyer se trouve de nouveau dans la région de St-Aubin (Béroche), à une distance de 16 km. de l'observatoire, dans la direction ouest, sud-ouest. Une secousse beaucoup plus faible s'est produite le 23 à 21 h. 20' 34".

Procès de fraudes de vins

ZURICH, 24 juin. (Ag.) — Un procès de fraudes de vins et de commerce de vins falsifiés dans lequel 16 personnes sont impliquées s'est déroulé devant le tribunal de district de Zurich. L'affaire a été découverte il y a trois ans et a donné lieu à une longue enquête, car des plaintes venant de 11 cantons avaient été déposées.

Parmi les principaux accusés se trouvent un fournisseur de vins tessinois et des commerçants en gros du Tessin et de Zurich. Le propriétaire d'une grande cave est accusé d'avoir fabriqué de 1931 à 1934 plus de 1,8 million de litres de vins frelatés et de les avoir lancés dans le commerce sous le nom de vins naturels de marques connues. Le procureur requiert contre 11 accusés des peines allant de 3 mois à 14 jours de prison et 3000 francs d'amende à chacun, et des amendes seulement pour les autres accusés.

L'accord franco-anglais

LONDRES, 24 juin. (L.) — M. Eden, secrétaire d'Etat au Foreign Office a adressé le télégramme suivant à M. Yvon Delbos qui conserve le portefeuille des affaires étrangères dans le Cabinet Chautemps :

« Je vous prie d'agréer mes sincères félicitations pour votre maintien au poste de ministre des affaires étrangères. Je suis heureux de penser que nous pourrons continuer ainsi à unir nos efforts pour la paix. J'envisage avec confiance nos collaborations futures. »

LONDRES, 24 juin. (Havas). — Dans une réponse écrite, M. Eden, ministre des affaires étrangères, a donné aujourd'hui l'assurance à la Chambre des Communes qu'au cours de toutes négociations qui puissent avoir lieu avec l'Allemagne aucun accord n'interviendra qui soit incompatible avec les obligations prises par la Grande-Bretagne en vertu du pacte de la S. d. N., du pacte de Paris ou de ses engagements à l'égard du gouvernement français.

LONDRES, 24 juin (Ag.) — M. Eden a reçu l'ambassadeur de France en fin de matinée.

On considère que cet entretien est en étroit rapport avec la situation créée par la décision prise mercredi par l'Allemagne et l'Italie de se retirer du contrôle de la non-intervention.

Le rôle de la flotte allemande

BERLIN, 24 juin. (Ag.) — Une personnalité politique autorisée a déclaré au correspondant de l'Agence Havas :

Nous avons perdu confiance en une collaboration, à la suite du manque de solidarité enregistré à Londres. Nous avons l'impression que les « rouges » vont s'efforcer chaque fois qu'ils le pourront d'attaquer nos navires marchands.

Nous nous refusons à être inquiétés par les rouges. En conséquence, nous veillerons à ce que les navires marchands traversent la zone sans être inquiétés. C'est pourquoi nous maintenons nos navires le long des côtes espagnoles. Notre flotte agit maintenant comme garante de nos navires marchands.

Santander se rendra

VITORIA, 24 juin. — De l'envoyé spécial d'Havas : La pluie arrête les opérations sur tous les fronts sud basques. Cependant la reddition des séparatistes vaincus continue sur une large échelle. Santander a décidé de se rendre. Les gouvernements de Valence et de Barcelone ont été avertis de cette décision, mais n'ont rien fait pour s'y opposer.

La réception de M. Jaloux

PARIS, 24 juin. (Havas). — M. Ed. Jaloux, appelé à occuper à l'Académie française la place vacante laissée par le décès de M. Paul Bourget a été reçu aujourd'hui sous la Coupole.

Collision ferroviaire

RIO-DE-JANEIRO, 24 juin. (Havas). — Deux trains de voyageurs sont entrés en collision à Rio-de-Janeiro. Le nombre des morts et blessés qui serait considérable n'est pas encore connu.

Chronique sportive

Fête fédérale de lutte à Lausanne

La grande manifestation nationale et populaire entre toutes qu'est la Fête fédérale de lutte et de jeux alpestres, aura lieu les 31 juillet et 1er août prochains à Lausanne. 280 lutteurs, 660 joueurs de hornuss, 100 jodleurs et dix jongleurs de drapeaux et joueurs de cor des alpes sont inscrits dans la compétition.

Les passes de lutte se feront sur la Place de Beaulieu (Comptoir suisse) où des tribunes contenant 5400 places dont 2300 couvertes ont été aménagées. Le hornuss se jouera près de la Blécherette.

ATHLETISME LEGER

On nous écrit :

Malgré le mauvais temps et la défectuosité de certains emplacements, il a été enregistré des résultats satisfaisants dans les épreuves athlétiques disputées dimanche dernier à Martigny, à l'occasion de la Journée cantonale des individuels, organisée par l'Association cantonale valaisanne de gymnastique. Voici les performances notées pour les différentes disciplines :

Saut hauteur : Grau Robert, Monthey, 1 m. 65 ; saut longueur : Siggen Alfred, Uvrier, 6 m. 17 ; Delaloye Gabriel, Ardon, 6 m. 17 ; saut à la perche : Siggen Alfred, Uvrier, 3 m. 20 ; Sixt Alfred, Sion, 3 m. 10 ; lancement du javelot : Perinetto Ed., Sierre, 42 m. 95 ; Franzen Paul, Brigue, 40 m. 40 ; lancement du disque : Genova Pierre, Monthey, 34 m. 30 ; Felly Bernard, Monthey, 33 m. ; Salina Ernest, Viège, 31 m. 80 ; jet du boulet dr. : Salina Ernest, Viège, 10 m. 56 ; Studer Jules, Viège, 10 m. 24 ; Franzen Paul, Brigue, 10 m. ; jet du boulet gauche : Franzen Paul, Brigue, 9 m. 65 ; Sixt Alfred, Sion, 9 m. 56 ; Siggen Alfred, Uvrier, 9 m. 30 : balle à lanière : Perinetto Ed., Sierre, 45 m. 20 ; Sixt Alfred, Sion, 44 m. 60 ; Felly Bernard, Monthey, 44 m. 40 ; course de 100 m. : Perinetto Ed., Sierre, 11,8' ; 110 m. haies : Tobler Max, Viège, 17,8' ; course de 800 m. : Perinetto Ed., Sierre, 2,23' 2/5 ; Siggen Alfred, Uvrier, 2,29' 4/5.

Pour le décathlon, la première place est revenue à l'excellent athlète Perinetto, de Sierre, qui a totalisé 5255,685 points. Au 2me rang on trouve Franzen, de Brigue, avec 4888,120 points et au 3me rang (contrairement à ce qui fut annoncé par erreur), Siggen, d'Uvrier, avec 4430,720 pts.

Les concours se sont terminés par la course d'estafettes pour la conquête du challenge Delabianca. Sept équipes (de 8 coureurs), ont pris part à cette compétition. Après un combat acharné la brillante équipe de Brigue est sortie victorieuse avec 2 min. 51' 1/5. Celle de Sierre a dû se contenter de la 2me place avec 2 min. 52' 1/5. L'année prochaine, la lutte sera plus chaude encore, étant donné que chacune de ces deux équipes a gagné le challenge deux fois et qu'une troisième victoire assurera, au groupe victorieux, l'attribution définitive du challenge. M.

†

Monsieur et Madame **Maurice GROSS-CALPINI,** à Martigny ;
Mesdemoiselles **Cécile** et **Françoise GROSS** ;
Messieurs **Philippe, Charles-Louis** et **Daniel GROSS** ;
Les familles **CHAPPAZ-GAY, GROSS, GROSS-von der WEID, von der WEID-GROSS, BUTTY-GROSS, de COCATRIX, AYMON-de COCATRIX, CRETTON,** et **DELACOSTE-BIOLEY,**
ont la profonde douleur de faire part de la mort de

Monsieur le Rd Chanoine Jules GROSS

Chanoine de la Congrégation du Gd-St-Bernard

leur frère, beau-frère, oncle et cousin, pieusement décédé à Martigny le 24 juin, muni des Sacrements de l'Eglise, dans sa 70me année.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le samedi 26 juin 1937, à 10 h. 30.

P. P. L.

†

Le Comité cantonal de la **Croix d'Or Valaisanne** a la profonde douleur de faire part aux membres et amis du décès de leur cher et regretté Directeur diocésain,

Monsieur le Chanoine JULES GROSS

Les obsèques auront lieu à Martigny samedi 26 juin à 10 h. 30.

†

Madame **Arthur DESFAYES-RIBORDY** ;
Monsieur **Joseph DESFAYES** ;
Mesdemoiselles **Cécile** et **Andrée DESFAYES** ;
Mademoiselle **Augusta DESFAYES** ;
Monsieur **Albert DESFAYES,** à Riddes ;
Monsieur **Léonce EMONET-RIBORDY** et famille, à Martigny-Bourg ;
Monsieur et Madame Dr **RIBORDY-EXHENRY** et famille, à Martigny-Ville ;
Madame **Marie RIBORDY,** en religion Sœur Lucie, à Aigle ;
Mademoiselle **Lucie RIBORDY,** à Riddes ;
Monsieur et Madame **Marc RIBORDY-SEINGRE** et famille, à Lausanne ;
Les familles de feu **Emile DESFAYES** et alliées, à Leytron, Yvorne et Martigny ;
Les familles de feu **Antoine RIBORDY** et alliées, à Riddes, Sion, St-Maurice et Monthey ;
Les familles de feu **Joseph MOULIN-RIBORDY** et de **MEIZOZ-RIBORDY,** de Riddes,
Les familles **DESFAYES, RIBORDY, SOLIOZ, BRUN** et **DARBELLAY,**
ont le chagrin de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Arthur DESFAYES

Juge de Commune

leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et parent, décédé à l'âge de 49 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Riddes, samedi 26 juin 1937, à 9 h. 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.

ski en hiver montagne en été...

Louis V..., employé d'administration, consacre ses loisirs au **ski en hiver, aux courses de montagne en été.**

Un jour de congé passé en plaine lui semble interminable et il faut que les conditions atmosphériques soient particulièrement mauvaises pour l'empêcher de partir le dimanche. Voici un extrait résumé de ses comptes personnels :

1936

41 déplacements et frais pour courses montagne et ski	Fr. 656.—
8 jours de ski en janvier	90.—
8 jours de montagne en août	110.—
Frais d'équipement	109.—
Total	Fr. 965.—

Pour un peu moins de **500 francs par an,** Louis V... pourrait contracter une police spéciale de la Genevoise-Vie,

Mixte à primes initiales réduites de Fr. 15.000.—

qui lui seraient versés à l'âge de 50 ans. S'il lui arrivait de disparaître prématurément, ce capital, exigible immédiatement après son décès, permettrait à sa jeune épouse de surmonter les difficultés matérielles de plusieurs années.

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDÉE À GENÈVE EN 1872

Agent général pour le Canton du Valais :
Marcel CHOLLET, Martigny-Ville Tél. 61.290
Inspecteur général :
Henri SAVIOZ, Sierre Tél. 51.080

POUDING SALAMANDRE

plaît à chacun. Délicieux, il flatte le palais sans charger l'estomac.

Avantageux et vite prêt. Recettes à l'intérieur de chaque paquet.

Prix 30 cts le paquet

Dr A. WANDER S.A. BERNE

Ecublens

Vente aux enchères

Le mercredi 14 juillet 1937, à 15 heures, sur place, **l'Hoirie Schlup** exposera en vente aux enchères publiques, son immeuble exploité comme porcherie, sis dans le bois d'Ecublens, commune d'Ecublens, à 5 minutes de Renens-Gare, comprenant :

Un bâtiment avec installation pour porcherie, contenance de 450 porcs, avec bordereau industriel et accessoires, soit : chaudière à vapeur, chariots, etc.

Un appartement de 4 chambres et cuisine.

Dépendances, soit : remise et jardin potager attenant.

Surface totale : 20,30 ares. **Mise à prix Fr. 28,000.—.**

Les amateurs sont priés de fournir leur acte d'état civil. Les conditions de vente sont déposées chez **MM. A. Rattaz,** notaire, rue de la Poste 2 à **Morges,** et **V. Jaccard,** expert-comptable à **Prilly** (Lausanne).

La Poudre noire

en vente sans augmentation de prix à Fr. 2.80 le kilo

à Bex :	chez	A. Fleuti S. A. Fers,
à Martigny :	»	Arlettaz Edouard, épicerie,
»	»	Faisant Emile, armurier,
»	»	Lugon Ernest, épicerie,
à Monthey :	»	Donnet Octave, fers,
à Orsières :	»	Lovisa-Vernay V., négt.,
à Riddes :	»	Pelfini frères,
à St-Maurice :	»	Amacker Joseph, fers,
à Saxon :	»	Veuthey Alfred, fers,
à Sembrancher :	»	Goy, Paccolat & Cie. fers,
à Sierre :	»	Rey Adolphe, négt.,
à Sion :	»	Pfefferlé Léon, fers.

ABSCESSINE supprime rapidement cloux et anthrax

Chien perdu

Grand chien noir, poil rude, oreilles et queue coupées, nom „Topy".

Renseigner Mermoud, 25, avenue d'Ouchy, Lausanne. Tél. 23.962. - Bonne récompense.

Menuisier - Attention !

A vendre machines pour menuisier :

1 raboteuse - 1 tour - 1 scie circulaire - 1 scie à ruban - 1 meule - 2 établis - 1 tableau à clef. Le tout en bon état.

S'adresser à Beysard Lucien, Glarey, Sierre.

Jeune FILLE

de la campagne, demandée de suite pour aider dans un petit ménage. - Offres sous L. 8734 L. Publicitas, **Lausanne.**

Fr. 70.000.-

sont demandés, garantis sur hypothèque de premier rang.

S'adresser par écrit sous P. 3290 S. Publicitas, Sion.

On cherche pour aider au ménage, à Sion, une **FILLE** travailleuse et honnête. Offres sous chiffre P. 3292 S. à Publicitas, Sion.

PERSONNEL

demandé, grand choix hôtels, cafés et familles, pressant. Agence A. B. C., Sion. Tél. 7.23.

On demande une

jeune fille

propre et active, pour aider au ménage. Vie de famille.

S'adresser au Café de l'Hôtel de Ville, St-Maurice.

Abonnez - vous au NOUVELLISTE

Promenade en bateau-salon

Mardi 29 juin 1937

TOUR DU LAC

Départ de Bouveret 7 h. 45, de Montreux 8 h. 05
Arrivée à Genève à 11 h. 30, dép. à 16 h. 45
CONCERT à bord - Restauration, prix modérés
Prix de la course Bouveret-Genève Fr. **4.—**
Renseignements : Cure de Bouveret

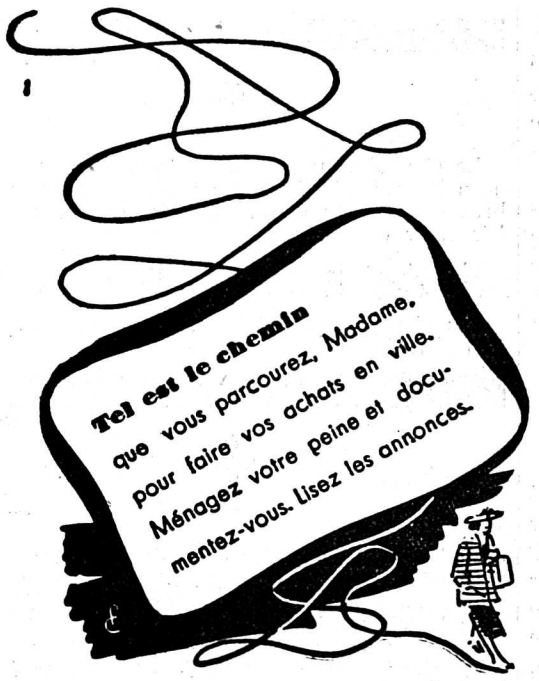

Confédération Suisse

Emprunt fédéral 3 1/2 % 1937, de fr. 150,000,000

destiné à la conversion partielle ou au remboursement de

la Rente suisse 4 % des Chemins de fer fédéraux 1900, de fr. 75,000,000 et de **l'Emprunt fédéral 5 % 1925, de fr. 140,000,000,**

tous deux dénoncés au remboursement pour le 15 juillet 1937

Prix d'émission pour les conversions et les souscriptions contre espèces : 99,40 % plus 0,60 % timbre fédéral. — Remboursement au pair en 1952

Bonification pour la Rente suisse 4 % des C. F. F. 1900 : Fr. -.85 intérêts par fr. 500.— de capital converti. **Fr. 250.40** pour les fractions non convertibles, y compris les intérêts au 15 juillet 1937. Pour **l'Emprunt fédéral 5 % 1925,** il n'y aura ni décompte d'intérêts, ni versement de montants fractionnaires.

Les **demandes de conversion** et les **souscriptions contre espèces** seront reçues du **25 juin au 5 juillet 1937, à midi,** par les banques, maisons de banque et caisses d'épargne de la Suisse.

Le Département fédéral des finances et des douanes s'est réservé sur cet emprunt un montant de fr. 15,000,000.— pour satisfaire aux demandes de conversion des administrations fédérales.

Si les demandes de conversion dépassent le montant de fr. 135,000,000.—, elles seront soumises à une réduction proportionnelle ; il en sera de même pour les souscriptions contre espèces, pour le cas où elles dépasseraient la somme disponible.

Le 24 juin 1937.

Cartel des Banques Suisses. **Union de Banques Cantonales Suisses.**

23 **FEUILLETON DU NOUVELLISTE**

LA BOUQUETIÈRE DU PALACE

— Toréador ! bien sûr, c'est noble et digne, mais pourquoi aller au devant du danger, lorsqu'on peut être si heureux chez soi ? objecta-t-il.

— Père, c'est mon désir.

— Pourquoi pas ? fit Annunciat, comprenant soudain que ce que cherchait avant tout Alonso, c'était un dérivatif à sa peine et résolue à l'encourager dans ces dispositions. Tes dispositions naturelles abrègeront tes études ; en un an au plus tu parviendras à ton but, et tu nous reviendras content...

Plus bas, elle acheva pour lui seul :

— Et guéri.

— Et glorieux ! disait de son côté Dolorès, dont la perspective d'être l'épouse d'un homme célèbre flattait déjà la vanité, plus forte encore en elle que l'amour.

— Je connais le directeur de l'école de Madrid. Je te présenterai à lui, petit, proposa Garcian.

— Allons... je n'ai plus qu'à m'incliner, dit Péréda conciliant.

Et, levant son verre :

— A la santé du futur toréador ! fit-il gaiement.

Puis, tandis que tous imitaient son geste, le bonhomme conclut en riant :

— Et à la santé de mes futurs petits-enfants.

Deuxième partie

CHAPITRE PREMIER

La banlieue sud de Madrid présente à l'œil le plus riant aspect.

Ce ne sont au milieu de jardins fleuris que riches villas, et petits hôtels élégants.

Dans l'une des plus importantes demeures de ce quartier privilégié, émergeant d'un jardin rempli de roses, l'œil indiscret de quelque promeneur curieux aurait pu saisir un charmant tableau d'intimité.

Devant l'embrasure de la haie ouvrant sur le balcon supérieur de la maison, le café était servi.

Une femme, encore jeune, en dépit de ses cheveux grisonnants, élégante et d'une remarquable beauté, s'occupait à verser le breuvage fumant dans de riches tasses de porcelaine ancienne.

Un homme, assis en face d'elle, la regardait. Il était grand, distingué, mis avec recherche. Il pouvait avoir une quarantaine d'années.

Sa physionomie, au teint bronzé, aux yeux flamboyants, avait de la race, mais elle exprimait la dureté, l'audace volontaire.

La pièce où se trouvaient ces deux personnages, le mari et la femme, était un somptueux atelier d'artiste.

C'était là, dans ce studio aménagé par elle avec amour, que Micaéla Vargas peignait ces exquis portraits, ces compositions si pleines de fantaisie qui avaient conquis à l'aimable femme une célébrité de jour en jour plus grande.

Elle aurait bien ri, si, jadis, lorsqu'elle était seulement préoccupée de plaire à son premier mari, le séduisant Pedro Vargas, on lui avait prédit que l'art à l'étude duquel elle avait consacré ses loisirs de jeune fille deviendrait un jour le but même de sa vie.

Hélas ! le bonheur d'alors n'avait pas été de longue durée.

A la suite d'un accident de chasse, Micaéla était devenue veuve avant d'avoir vingt ans, et restait seule, à la tête d'une immense fortune.

Pendant des mois et des mois, elle avait vécu enfermée chez elle, s'enterrant dans le souvenir de son amour.

Son beau-frère, plus jeune de quelques années que le mari disparu, venait seul la voir quotidiennement.

Attentif, dévoué, discret, Gil Vargas manifestait bientôt à Micaéla une passion dévorante.